

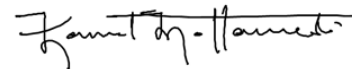


K. MOHAMMEDI, Réseau Algérien d'Economie Circulaire/Professeur à l'université de Boumerdes

Malgré des investissements importants dans la réalisation de CET (101), de centres de tri (14) et hangars de tri (39), de décharges contrôlées (82) et de l'installation de zones de gravats (33), l'Algérie se retrouve à court d'espaces d'enfouissement des déchets ménagers et industriels. En effet, sur 91 centres d'enfouissement technique opérationnels, 73 avaient atteint un taux de saturation de plus de 90% en 2018. Tandis que 13,5 millions de tonnes de déchets ont été générées en 2020, pour un faible taux de recyclage, estimé à moins de 9,83 %. En 2035, la production annuelle de DMA devrait passer à 20 millions de tonnes. Des lors, des solutions de fin de vie viables pour les produits et services doivent être implémentées afin de soulager notre système de gestion de déchets. Plus que cela, la transition vers un nouveau modèle économique de type circulaire permettra de rendre les produits adaptés aux opportunités offertes par une économie circulaire, économe en ressources et neutre pour le climat, de réduire les déchets et les risques de l'économie linéaire à l'image de l'initiative législative de la commission européenne en matière d'économie circulaire. L'économie circulaire est un système économique basé sur l'allongement du cycle de vie en réutilisant, recyclant, réparant et rénovant autant que possible les produits existants. À la fin d'un cycle de vie d'un produit, les matériaux qui le composent sont réutilisés afin qu'ils soient à nouveau utiles, participant ainsi plus longtemps à l'économie. Dans le modèle d'économie circulaire, les déchets d'un processus ou d'un secteur peuvent constituer une ressource précieuse pour un autre. L'Algérie, tout en capitalisant l'expérience acquise depuis son indépendance, se doit de s'inspirer des initiatives et solutions développées dans le monde, à l'exemple de la Commission Européenne qui envisage d'établir des principes de durabilité basés sur la circularité et la neutralité carbone afin d'améliorer la durabilité, la réutilisabilité, l'évolutivité et la réparabilité des produits, lutter contre la présence de produits chimiques dangereux dans les produits et accroître leur efficacité énergétique et des ressources, augmenter le contenu recyclé des produits tout en garantissant leur performance et leur sécurité, permettant la remise à neuf et le recyclage de haute qualité, réduire les empreintes carbone et environnementales, limiter l'usage unique et lutter contre l'obsolescence prématurée, interdire la destruction des biens durables invendus, et enfin substituer les produits par des services pour lesquels les producteurs conservent le droit de propriété du produit ou la responsabilité de ses performances tout au long de son cycle de vie.

La 6^{ème} édition du salon du Recyclage et de la valorisation des Déchets "REVADE", organisée par la Chambre Algérienne du Commerce et d'Industrie (CACI), en collaboration avec l'Agence Nationale des Déchets (AND), sous le thème

"L'investissement dans le secteur des déchets, une valeur ajoutée importante à l'économie nationale", se veut une opportunité d'échange d'expériences entre opérateurs activant en matière de gestion des déchets, de promotion des matériaux et techniques utilisées dans le traitement et le recyclage. En sus de représenter un espace important pour encourager les investisseurs à financer les projets relatifs à la gestion de ces déchets et à la promotion de cette industrie, ce rendez-vous est aussi l'occasion de responsabiliser et de sensibiliser le consommateur à la réduction des déchets tout en plaidant pour l'intensification des efforts afin de généraliser le tri sélectif des déchets, avant leur arrivée au centre d'enfouissement technique (CET).



Laurent H. H. H.